

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 46 (1996)
Heft: 3: Geschlecht und Staat = Femmes et citoyenneté

Buchbesprechung: La démocratie "à la française" ou les femmes indésirables [sous la dir. de Eliane Viennot]
Autor: Fussinger, Catherine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eliane Viennot (sous la dir. de): **La démocratie «à la française» ou les femmes indésirables**. Paris, Publications de l'Université de Paris 7, 1996, 288 p., Cahiers du CEDREF, avec une préface de Françoise Gaspard.

Ouvrir de nouveaux chantiers de réflexions qui analysent les mécanismes d'exclusion des femmes des droits politiques, tout en renouvelant notre compréhension de la démocratie, dans son passé comme dans son actualité, tel était l'objectif du colloque interdisciplinaire organisé par le CEDREF en 1993. Et certaines contributions relèvent bel et bien ce défi: traiter de ce qui a été construit comme le «singulier» – le statut des femmes – tout en informant de ce qui a été élaboré comme relevant du général, de l'universel.

Exclues du droit de citoyenneté, les femmes ont moins remis en cause la notion elle-même, que son extension. Or, la philosophe Françoise Colin estime que sans une «refonte de la définition de citoyenneté» et un «véritable travail de rénovation de la démocratie» (p. 35), les femmes resteront toujours des «citoyens» de deuxième zone, leur exclusion se situant au cœur même de cette définition. Son hypothèse, qui demanderait à être approfondie, a le mérite d'oser sortir la génération de sa gangue naturaliste pour l'interroger dans une optique de philosophie politique. La démocratie moderne aurait instauré une coupure aussi radicale entre le public et le privé parce que la génération (ou reproduction), inscrite dans un «fond obscur relevant du don et de la dette» (p. 33), échapperait à un lien social conçu comme un contrat passé entre deux libertés.

Refusant d'analyser en terme de retard la très faible proportion de femmes élues, Geneviève Fraisse¹ propose d'envisager sous un angle nouveau le hiatus entre une citoyenneté pleinement acquise et une sous-représentation dans les instances politiques: «du côté de la représentation et non de la citoyenneté, du côté de la députation et non seulement de la participation à la chose publique, du droit de Cité; du côté de la République et non seulement de la démocratie» (p. 41). L'hypothèse d'une survivance de la loi salique – une loi féodale qui a permis d'éloigner les femmes de la succession du trône – lui plaît parce qu'elle laisse apparaître «l'image du fief à travers la circonscription électorale, l'image du pouvoir politique comme possession symbolique» (p. 44).

Dans une autre perspective, Dominique Godineau² affirme que «l'étude du suffrage féminin invite l'historien/ne de la Révolution française à réinterroger l'articulation entre souveraineté, citoyenneté et droits politiques» (p. 211) car, lorsqu'on examine la lutte des femmes pour leur inclusion dans la démocratie naissante, on constate qu'elle ne passe pas à travers la *seule* réclamation du droit de suffrage. Dans la mentalité révolutionnaire, la citoyenneté se définit également par le droit de porter les armes et celui d'accéder aux fonctions publiques – droits que les femmes revendiquèrent à de nombreuses occasions. Enfin, en analysant les conceptions politiques qui donnèrent naissance aux lois électorales de la Restauration, Anne Verjus aboutit à la conclusion «que la propriété n'est pas *en soi* le fondement du politique, mais qu'en tant que *patrimoine familial*, elle relève d'autres conceptions restées dans l'implicite, et qui se fondent sur le caractère familialiste du suffrage» (p. 179). A son avis, l'exclusion des femmes «nous paraît surpre-

1 Geneviève Fraisse a également publié *Muse de la raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Folio, 1995 (1989), et *Raison des femmes*, Paris, Plon, 1992.

2 Dominique Godineau a également publié *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

nante parce qu'on la pense à partir d'une conception *individualiste* de la citoyenneté qui est historiquement en décalage par rapport aux représentations qui dominent sous la Restauration» (p. 179–180). Une telle analyse enrichit notre compréhension de ce qu'a été le suffrage, mais elle pourrait se poursuivre par une réflexion sur cette exclusion qui se fait en deçà du politique, soit au sein de la famille dont seul un homme peut être le chef. D'autant que les rapports de force qui existent au sein de cette famille sont dénoncés par certaines femmes qui, dans les années 1830, se sont montrées des actrices pleinement conscientes de l'assujettissement dont elles étaient victimes sur le plan social et politique. En 1832 Jeanne Deroïn écrira: «(...) et cette coutume qui oblige à porter le nom de son mari: n'est-ce pas le fer brûlant qui imprime au front de l'esclavage les lettres initiales du maître, afin qu'il soit reconnu de tous comme sa propriété?»³ Pour Michèle Riot-Sarcey⁴, l'intérêt de l'argumentaire développé par ces quelques femmes, occultées jusqu'à récemment à cause de leur manque de représentativité, est de venir gripper les rouages bien huilés d'une histoire des vainqueurs qui masque les rapports de force à l'œuvre lors de l'élaboration d'une certaine démocratie. Une critique qui vise directement l'ouvrage que Pierre Rosanvallon a consacré à l'histoire du suffrage universel en France⁵.

Dans l'effort pluri-séculaire pour «tenir les femmes en marge du pouvoir», nombre d'enjeux tournent en effet autour de l'écriture de l'histoire. Comme le montrent Eliane Viennot et Danielle Haase-Dubosc⁶, les femmes d'Etat de l'Ancien Régime furent, au fil des siècles, noircies, puis oubliées. Un sort identique attendait les écrits qui allaient à l'encontre de la misogynie de l'époque en affirmant, avec Montesquieu, que les différences entre hommes et femmes étaient d'ordre culturel. La «Querelle des femmes» – cette gigantesque polémique qui suscita près d'un millier de textes contradictoires entre le XV^e et le XVII^e siècle – apparaît dès lors comme un «symptôme du traumatisme créé par l'irruption des grandes dames sur la scène publique française, dont elle est l'exacte contemporaine» (p. 57). Et si l'exclusion radicale prononcée à la Révolution n'est que l'aboutissement d'un long processus, il n'en demeure pas moins que «de longs moments du passé témoignent d'une société capable de concevoir les femmes dans un projet hétérosocial» (p.125).

La permanence du sexisme s'impose lorsqu'on parcourt, avec Evelyne Peyre et Joëlle Wiels, l'évolution des discours scientifiques du XVIII^e siècle à nos jours. De l'Antiquité au XVI^e siècle prévaut la théorie du «sexe unique»⁷: si les sexes masculin et féminin sont similaires, car simplement inversés comme les montrent les planches anatomiques, la femme ne reste pas moins un moindre mâle. Dès le XVII^e siècle s'ébauche la théorie de la spécificité féminine. Une «différence» que

3 Jeanne Deroïn, «Profession de foi de Melle Jenny De Roin», cité par Michèle Riot-Sarcey, p. 217–218.

4 Michèle Riot-Sarcey a également publié *La démocratie à l'épreuve des femmes, trois figures critiques du pouvoir, 1830–1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

5 Pierre, Rosanvallon, *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

6 Eliane Viennot et Danielle Haase-Dubosc ont également publié *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.

7 C'est Thomas Laqueur qui, le premier, a travaillé sur cette théorie, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992, (trad. de l'américain).

l'anthropologie du XIX^e hiérarchisera plus brutalement encore, en apportant, poids du cerveau en main, les «preuves scientifiques» de l'infériorité féminine. Malgré la révolution que constituent les recherches génétiques, force est de constater que les scientifiques d'aujourd'hui *ne* recherchent *que* les mécanismes déterminant le sexe *mâle*, ce qui signifie qu'ils continuent à penser le développement vers un sexe femelle comme un développement par défaut.

En dépit de ces mécanismes de marginalisation qui se manifestent encore actuellement dans la franc-maçonnerie⁸ ou dans le monde scientifique⁹, «une longue marche» mena les femmes aux droits de citoyenneté. La guerre a-t-elle été une source d'émancipation pour les femmes? Cette hypothèse, fort répandue, se trouve nuancée après la lecture du survol historiographique de Françoise Thébaud et l'analyse de la littérature de l'entre-deux-guerres proposée par Annelise Maugue. Si avant 1914, politique et capacités intellectuelles étaient liées, après la guerre la politique se voit assortie de valeurs héroïques qui excluent encore plus fortement les femmes. Une thèse également souvent avancée pour expliquer que le droit de vote ait été accordé aux femmes est la volonté de stabiliser la démocratie en stoppant l'extension du communisme. L'hypothétique conservatisme qu'on prêtait à l'époque au vote féminin – qui s'est vérifié dans un premier temps¹⁰ – et la faiblesse et le désir de respectabilité des féministes seraient autant d'éléments qui viendraient accréditer cette analyse. Toutes choses que les articles de Laurence Klejman / Florence Rochefort¹¹ et de Christine Bard¹² relativisent en rendant compte de la diversité des tactiques adoptées par les suffragistes et de l'ambiguïté de leur argumentation jouant à la fois sur l'altérité et l'universalisme. La volonté d'intégration du mouvement féminin, avec les concessions que cela implique, n'en reste pas moins une réalité. Ce panorama des luttes de la première moitié du XX^e siècle se voit complété par deux contributions qui portent sur l'évolution de la Libération aux années 70¹³. Pour conclure, un mot sur l'article de Marie-Victoire Louis¹⁴ qui propose une réflexion sur les rapports actuels des féministes françaises au pouvoir. En repérant les «logiques confusionnelles où se mêlent réseaux de sociabilité, recherches de modèle identificatoires, révoltes individuelles et collectives» (p. 93), cette sociologue et militante nous donne un bon aperçu des capacités d'autocritique et d'élaboration du féminisme, dont les enseignements peuvent profiter à d'autres mouvements sociaux.

8 Françoise Gaspard, «Franc-maçonnerie, République et exclusion des femmes», p. 63–75.

9 Sandrine Garcia, «Quelques «lectures» récentes de la division sexuelle en sociologie de la famille ou comment intégrer les analyses féministes sans la dimension critique de leur contenu», p. 191–196.

10 Janine Mossuz-Lavau, «Une nouvelle donne: l'évolution du vote des femmes», p. 256–268.

11 Laurence Klejman et Florence Rochefort ont également publié *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1989.

12 Christine Bard a également publié *Les Filles de Marianne. Les féminismes en France, 1914–1940*, Paris, Fayard, 1995.

13 William Guéraiche, «Démocratie et partage du pouvoir politique, de la Libération à la fin des années 70», p. 85–90, et Sylvie Chaperon, «Les mouvements féminins face à l'État masculin de 1945 à 1970», p. 241–255.

14 Marie-Victoire Louis a également publié *Le droit de cuissage. France, 1860–1930*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994.

Enfin – et Françoise Gaspard le souligne dans sa préface –, il ne faudrait pas voir dans le titre de cet ouvrage – la démocratie à la «française» – une quelconque affiliation avec celui de Mona Ozouf qui n'a d'autre objectif que de conforter «l'image d'une France sexuellement pacifiée, où les hommes et les femmes, au-delà de leurs désaccords, savent parler d'amour»¹⁵. Catherine Fussinger, Lausanne

15 Michelle Perrot, «Une histoire sans affrontements», in *Le débat*, n° 87, nov.-déc. 1995, p. 130-134, cf. p. 134, et Mona Ozouf, *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité à la française*, Paris, Gallimard, 1995.

Michèle Riot Sarcey (dir.): **Démocratie et représentation. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994**. Paris, Kimé, 1995, 282 p.

Cet ouvrage rassemble treize contributions des participants au colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994 sur la question de la situation des femmes dans la démocratie représentative. Introduit par Michèle Riot-Sarcey, cet ensemble de textes présente une intéressante homogénéité qui, témoignant de la proximité des préoccupations des intervenants, permet de définir et de relier entre elles de manière convaincante et cumulative les différentes dimensions du questionnement de départ somme tout très large (en tous les cas dans son intitulé). Ainsi, si la question du rapport entre démocratie et représentation politique, question abordée à partir du constat d'une prétendue crise de la démocratie représentative dans les pays occidentaux, est dans un premier temps envisagée à la lumière du point de vue de la philosophie politique (et plus particulièrement de la conception que se fait Montesquieu du rapport entre souveraineté et représentation), la chronologie de l'ouvrage (de même que l'organisation chronologique interne des textes eux-mêmes) réorganise très rapidement la discussion sur la démocratie représentative autour du problème plus spécifique de la situation et du rapport des femmes à un tel modèle d'organisation politique.

Dès lors, les notions habituellement abordées par la philosophie politique telles que la souveraineté, la représentation, la citoyenneté, ou encore la notion d'universel, sont ici envisagées et requestionnées à partir de différentes situations relatives à l'histoire de l'insertion et de la participation pour le moins problématique des femmes aux pratiques politiques représentatives. Ce que tentent de reconstituer un certain nombre de ces contributions, ce sont précisément les liens entre les origines philosophiques et les modalités historiques de l'exclusion des femmes de la conception de la souveraineté et de l'universel, c'est-à-dire de la définition de la citoyenneté et donc de la participation au processus de la représentation politique. Une des thèses principales qui sous-tend l'ensemble des contributions consiste à défendre l'idée que l'exclusion des femmes de la participation aux institutions politiques occidentales – exclusion qui n'a été que récemment et très partiellement atténuée par l'obtention du droit de vote et d'éligibilité – n'est en rien une conséquence temporaire et malheureuse de l'histoire de l'émergence de la démocratie représentative, mais se trouve au contraire à son fondement même.

Ainsi, la plupart des contributions rappellent comment la redéfinition «universaliste» et «démocratique» de la souveraineté populaire (selon les principes hérités des conceptions politico-philosophiques des Lumières), de même que celle de la citoyenneté, notions toutes deux profondément refondées au moment de la trans-